

Dans une situation comme celle-là, qui n'a certainement rien d'inusité au 20^e siècle, l'objectif du service national de radiodiffusion serait d'obtenir cette fréquence ou ce canal et le vaste concept philosophique et visionnaire que renferme le texte inclus dans la mesure par ses auteurs, qui fondamentalement a beaucoup de mérite en soi, n'existerait plus.

En pareil cas, les requérants ne parleraient pas de service à la nation canadienne, de canadianisme, du concept de l'unité nationale et de tous les autres arguments philosophiques que les auteurs de la mesure tentent de prévoir; ils parleraient des réalités de la vie dans les affaires, de dollars et de cents, du droit de fonctionner, du droit de desservir une région, du droit d'obtenir une fréquence, un canal ou une station lorsqu'on le leur refuserait. L'objectif du service national de radiodiffusion, dans ce contexte et dans cette situation, serait d'obtenir cette fréquence.

D'après les termes de cette mesure législative, le radiodiffuseur privé n'a pas l'occasion de faire entendre sa cause, absolument aucun espoir d'un juste arbitrage et d'une détermination de la cause, et absolument aucun espoir d'obtenir cette fréquence ou chaîne disponible, car il est notamment dit explicitement dans la loi que là où il y a conflit, les objectifs du service national de radiodiffusion doivent l'emporter.

Il est donc décidé pour toujours qu'il ne faut pas entrer, comme radiodiffuseur privé, en concurrence avec Radio-Canada dans tout ce qui peut être interprété en aucune façon comme un objectif, qu'il s'agisse d'obtenir une fréquence ou un canal disponible, ou une certaine sorte de service particulier à la population du Canada qui ferait partie de la tâche d'édifier la nation. Ce n'est pas la peine, si l'on est un radiodiffuseur privé, car il est établi définitivement et pour toujours que c'est l'objectif de Radio-Canada qui aura préséance et c'est le désir de Radio-Canada pour telle ou telle fréquence ou tel ou tel canal qui l'emporte.

Cet article ne me plaît pas et, comme je l'ai suggéré tantôt, il ne plaît pas davantage au député de Burin-Burgeo qui, à mon avis, en sait plus long au sujet de la radiodiffusion, il l'a démontré, que n'importe quel député à la Chambre en ce moment. Il a soulevé l'affaire au moment où nous examinons ces articles au comité de la radiodiffusion et je

l'ai appuyé. Notre opposition, à ce moment-là, ne nous a rien valu. Mais, je puis assurer à la Chambre que l'un de nous la soulèvera de nouveau et nous serons alors appuyés par d'autres députés, par un très grand nombre d'entre eux, je l'espère. On a commis un oubli grave dans le libellé de cet alinéa. Les rédacteurs du projet de loi n'ont pas tenu compte de ce qui arrivera dans deux ans, lorsque surviendront les conflits dans le domaine des ambitions particulières du marché.

Ainsi, j'ai l'intention, avec l'appui des collègues de mon parti, de proposer un amendement à cet alinéa lorsqu'on y arrivera. L'amendement ne dira pas que les objectifs des services de radiotélévision doivent primer dans tel ou tel cas, mais qu'en tel ou tel cas ce sera le bien du public qui aura le pas sur toute autre chose. Je ne vois aucun motif plausible pour quiconque ici présent de s'opposer à pareil amendement.

J'hésite à prévoir le sort de l'amendement proposé—car mon long séjour ici m'a rendu sage—mais qu'on sache que s'il est rejeté j'en serai navré. A mon sens, l'intention de ceux qui ont rédigé le projet de loi, et ceux qu'ils veulent protéger, ne seront nullement touchés par un amendement prévoyant que ce sera le bien du public qui aura la primauté. Les droits de l'entreprise privée seront protégés, grâce à l'élimination des termes offensants qui figurent actuellement dans le texte du projet de loi, termes dont j'ai fait mention tout à l'heure.

Pendant les quelques minutes qui me restent, je voudrais également, puisque nous sommes dans la période de Noël et que beaucoup d'entre nous ont pris le temps, cet après-midi, de rendre hommage à divers membres de la Chambre, quelle que soit leur appartenance politique—je voudrais, dis-je, ajouter que j'ai été très impressionné par les remarques du député d'York-Humber qui a parlé tout à l'heure. J'estime qu'il a fait une contribution concise extrêmement importante à ce débat. Je l'écoute toujours avec beaucoup d'intérêt et jamais il ne m'a autant intéressé, car ce sujet me tient à cœur et concerne de près ma formation.

● (5.50 p.m.)

Je dirai ici que l'attitude prise par le député d'York-Humber à l'égard de la télévision par